



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON

DATE : 15 avril 2016

HEURE : 20h30

LIEU : Hôtel de ville

Séance à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères Veerle Beljaars et Nathalie Bédard et messieurs les conseillers Kenneth Hill, Winston Bresee et John Hawley.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Louis Dandenault.

Monsieur le conseiller Serge Poirier est absent.

Me Jean-François D'Amour, directeur général et greffier, est présent à la séance.

Il y avait 15 personnes présentes dans l'assistance.

2016-04-210

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Nathalie Bédard
IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée ouverte à 20h30.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-211

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

Après délibérations,

Sur la proposition de John Hawley
Appuyé par Kenneth Hill
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 4.1 Questions**
- 5. ADMINISTRATION**

6. RÈGLEMENTS

- 6.1 Avis de motion : Règlement intitulé « Règlement ayant pour objet de décréter des travaux d'aménagement de parc et d'espaces verts ainsi que de démolition, de construction et de mise aux normes de bâtiments municipaux et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 2 080 545 \$»

7. TRÉSORERIE

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

9. TRAVAUX PUBLICS

- 9.1 Signature de la convention d'aide pour la rénovation du parc Goyette-Hill, phase III
- 9.2 Autorisation pour l'utilisation d'une grille de pondération et d'évaluation des soumissions reçues dans le cadre du dossier d'appel d'offres en services professionnels en ingénierie pour le projet Parc Goyette-Hill Phase III
- 9.3 Autorisation pour l'utilisation d'une grille de pondération et d'évaluation des soumissions reçues dans le cadre du dossier d'appel d'offres en services professionnels en architecture pour le projet Parc Goyette-Hill Phase III

10. DIRECTION GÉNÉRALE

11. GREFFE

12. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

13. CULTURE

14. SÉCURITÉ INCENDIE

15. AFFAIRES NOUVELLES

16. CORRESPONDANCE / DÉPÔT

17. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

2016-04-212

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT INTITULÉ « RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PARC ET D'ESPACES VERTS AINSI QUE DE DÉMOLITION, DE CONSTRUCTION ET DE MISE AUX NORMES DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 080 545 \$ »

AVIS DE MOTION est donné par Veerle Beljaars qu'à une prochaine séance du conseil, il/elle ou un autre membre du conseil présentera pour adoption le règlement intitulé « Règlement ayant pour objet de décréter des travaux d'aménagement de parc et d'espaces verts ainsi que de démolition, de construction et de mise aux normes de bâtiments municipaux et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 2 080 545 \$ ».

Ledit règlement a pour objet de décréter des travaux d'aménagement de parc et d'espaces verts ainsi que de démolition, de construction et de mise aux normes de bâtiments municipaux et d'appropriation des deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 2 080 545 \$.

Demande de dispense de lecture est demandée en même temps que l'avis de motion.

2016-04-213

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE POUR LA RÉNOVATION DU PARC GOYETTE-HILL, PHASE III

CONSIDÉRANT QUE Ville de Sutton a fait une demande de subvention auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour la phase III des travaux de rénovations du parc Goyette-Hill;

CONSIDÉRANT QUE le ministère demande de désigner un signataire pour la convention d'aide;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Winston Bresee
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le directeur des travaux publics de la ville de Sutton, Nicolas-Éric Vary, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'octroi d'une subvention pour la mise à niveau du parc Goyette-Hill, phase III dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III, et à respecter toutes les conditions du Ministère liées à cette entente.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-214

AUTORISATION POUR L'UTILISATION D'UNE GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS REÇUES DANS LE CADRE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES EN SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LE PROJET PARC GOYETTE-HILL PHASE III

CONSIDÉRANT QUE le projet Parc Goyette-Hill Phase III requiert des services professionnels en ingénierie;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cadre des appels d'offres relatifs à la fourniture de services professionnels, le conseil municipal doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent certaines règles édictées à l'article 573.1.0.1.1;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics;

Sur la proposition de Veerle Beljaars
Appuyé par Nathalie Bédard
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'utilisation de la grille suivante de pondération et d'évaluation des soumissions reçues pour l'appel d'offres 013-TP-P-16 relatif à la fourniture de services professionnels en ingénierie pour le projet parc Goyette-Hill, phase III.

	CRITÈRES	PONDÉRATION
1.	EXPÉRIENCE DE LA FIRME SOUMISSIONNAIRE	25 POINTS
1.1	<p><i>Nombre d'années d'expérience de la firme</i> <u>10 points</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 point pour 5 à 9 années d'expérience ➤ 5 points pour 10 années ➤ 1 point par année additionnelle, supérieure à 10 ans ➤ maximum 10 points (5 à 9 ans = 1 point; 10 ans = 5 points; 11 ans = 6 points... 15 ans et + = 10 points) 	
1.2	<p><i>Évaluation des deux (2) projets présentés</i> <u>10 points</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Similarité dans les mandats réalisés (5 points par projet pertinent : maximum 10 points) 	
1.3	<p><i>Connaissance du territoire et expérience de travail dans la Ville de Sutton</i> <u>5 points</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Complexité, particularité et contraintes dans les mandats réalisés (2.5 points par projet pertinent : maximum 5 points) 	
2.	EXPÉRIENCE DU CHARGÉ DE PROJET	25 POINTS
2.1	<p><i>Nombre d'années d'expérience du chargé de projet</i> <u>10 points</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 point pour 5 à 9 années d'expérience ➤ 5 points pour 10 années ➤ 1 point par année additionnelle, supérieure à 10 ans ➤ maximum 10 points (5 à 9 ans = 1 point; 10 ans = 5 points; 11 ans = 6 points... 15 ans et + = 10 points) 	
2.2	<p><i>Synthèse du curriculum vitae en fonction des besoins du présent mandat</i> <u>5 points</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Excellent : 5 points ➤ Bon : 4 points ➤ Satisfaisant : 3 points ➤ Faible : 1 point ➤ Nul : 0 point 	
2.3	<p><i>Disponibilité et implication du chargé de projet</i> <u>5 points</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Excellent : 5 points ➤ Bon : 4 points ➤ Satisfaisant : 3 points ➤ Faible : 1 point ➤ Nul : 0 point 	
2.4	<i>Évaluation des deux (2) projets présentés (1 page</i>	

	CRITÈRES	PONDÉRATION
	<i>par projet)</i> <u>5 points</u> ➤ Similarité dans les mandats réalisés (2.5 points par projet pertinent : maximum 5 points)	
3.	ORGANISATION DE LA FIRME	20 POINTS
3.1	<i>Nombre d'ingénieurs et techniciens impliqués dans la conception autre que le chargé de projet</i> <u>10 points</u> ➤ 5 points par ingénieurs et technicien de plus de cinq (5) années d'expérience significative (maximum 10 points)	
3.2	<i>Qualité et disponibilité du personnel de relève et qualité de l'organigramme</i> <u>10 points</u> ➤ Excellent : 10 points ➤ Bon : 8 points ➤ Satisfaisant : 6 points ➤ Faible : 2 points ➤ Nul : 0 point	
4.	MÉTHODOLOGIE	20 POINTS
4.1	<i>Méthodologie</i> <u>5 points</u> ➤ Excellent : 5 points ➤ Bon : 4 points ➤ Satisfaisant : 3 points ➤ Faible : 1 point ➤ Nul : 0 point	
4.2	<i>Calendrier de réalisation</i> <u>10 points</u> ➤ Excellent : 10 points ➤ Bon : 8 points ➤ Satisfaisant : 6 points ➤ Faible : 2 points ➤ Nul : 0 point	
4.3	<i>Contrôle de qualité</i> <u>5 points</u> ➤ Excellent : 5 points ➤ Bon : 4 points ➤ Satisfaisant : 3 points ➤ Faible : 1 point ➤ Nul : 0 point	
5	QUALITÉ DE L'OFFRE DE SERVICE	10 POINTS
5.1	<i>Élaboration et présentation selon les règles demandées</i> <u>10 points</u> ➤ Excellent : 10 points ➤ Bon : 8 points ➤ Satisfaisant : 6 points ➤ Faible : 2 points ➤ Nul : 0 point	

Adoptée à l'unanimité

AUTORISATION POUR L'UTILISATION D'UNE GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS REÇUES DANS LE CADRE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES EN SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LE PROJET PARC GOYETTE-HILL PHASE III

CONSIDÉRANT QUE le projet Parc Goyette-Hill Phase III requiert des services professionnels en architecture;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cadre des appels d'offres relatifs à la fourniture de services professionnels, le conseil municipal doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent certaines règles édictées à l'article 573.1.0.1.1;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics;

Sur la proposition de Winston Bresee

Appuyé par Veerle Beljaars

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'utilisation de la grille suivante de pondération et d'évaluation des soumissions reçues pour l'appel d'offres 014-TP-P-16 relatif à la fourniture de services professionnels en architecture pour le projet parc Goyette-Hill, phase III.

	CRITÈRES	PONDÉRATION
1.	EXPÉRIENCE DU CONSULTANT EN ARCHITECTURE	30 POINTS
1.1	<p><i>Nombre d'années d'expérience de l'architecte</i> <i>10 points</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 point pour 0 à 4 années d'expérience ➤ 5 points pour 5 années ➤ 1 point par année additionnelle, supérieure à 5 ans ➤ maximum 10 points (0 à 4 ans = 1 point; 5 ans = 5 points; 6 ans = 6 points... 10 ans et + = 10 points) 	
1.2	<p><i>Synthèse du curriculum vitae en fonction des besoins du présent mandat</i> <i>10 points</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Excellent : 10 points ➤ Bon : 8 points ➤ Satisfaisant : 6 points ➤ Faible : 2 points ➤ Nul : 0 point 	
1.3	<p><i>Évaluation des deux (2) projets présentés (1 page par projet)</i> <i>5 points</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Similarité dans les mandats réalisés (2.5 points par projet pertinent : maximum 5 points) 	
1.4	<p><i>Mandat d'architecture réalisé à Sutton</i> <i>5 points</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ mandat d'architecture réalisé à Sutton (2.5 points par mandat: maximum 5 points) 	
2.	ORGANISATION DU CONSULTANT	20 POINTS
2.1	<p><i>Architecte ou technicien impliqué</i> <i>points</i></p>	

	CRITÈRES	PONDÉRATION
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Excellent : 10 points ➤ Bon : 8 points ➤ Satisfaisant : 6 points ➤ Faible : 2 points ➤ Nul : 0 point 	
2.2	<i>Qualité et disponibilité du personnel de relève et qualité de l'organigramme</i> <u>10 points</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Excellent : 10 points ➤ Bon : 8 points ➤ Satisfaisant : 6 points ➤ Faible : 2 points ➤ Nul : 0 point 	
3.	MÉTHODOLOGIE	30 POINTS
3.1	<i>Méthodologie</i> <u>15 points</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Excellent : 15 points ➤ Bon : 12 points ➤ Satisfaisant : 9 points ➤ Faible : 3 points ➤ Nul : 0 point 	
3.2	<i>Calendrier de réalisation</i> <u>15 points</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Excellent : 15 points ➤ Bon : 12 points ➤ Satisfaisant : 9 points ➤ Faible : 3 points ➤ Nul : 0 point 	
4.	QUALITÉ DE L'OFFRE DE SERVICE	20 POINTS
4.1	<i>Élaboration et présentation de la soumission</i> <u>20 points</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Excellent : 20 points ➤ Bon : 16 points ➤ Satisfaisant : 12 points ➤ Faible : 4 points ➤ Nul : 0 point 	

Adoptée à l'unanimité

2016-04-216

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Nathalie Bédard
Appuyé par Veerle Beljaars
IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 20h35.

Adoptée à l'unanimité

Louis Dandenault
Maire

Me Jean-François D'Amour, OMA
Directeur général et greffier

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.